



## Facture non reçue et frais d'impayés

Par **docteurlewis**, le **02/09/2009** à **20:00**

Bonjour,

J'ai créé un site web que j'ai fait héberger chez un prestataire. Je n'ai pas reçu de facture à l'échéance du 19/06/2009 ni de relance. Il faut savoir que le prestataire envoie ses factures et ses relances par mail. Je n'en ai reçu aucun. Mon site a été rendu inaccessible fin juin par le prestataire alors que je n'avais toujours pas été contacté. Et voilà que je reçois fin août un courrier d'une entreprise chargée de recouvrer des impayés incluant la facture plus des frais de non-paiement. Voilà deux mois que mon site est inaccessible, on me réclame des frais pour une facture et des relances que je n'ai jamais reçues, je subis un préjudice quotidiennement par le blocage de mon site, quels sont mes droits ? Suis-je en mesure de refuser le paiement de la facture et des frais et de demander la résiliation de plein droit de mon contrat me liant au prestataire? Merci beaucoup de votre réponse.